

Arrêté N°2026-102

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de MASTER –
SOCIOLOGIE PARCOURS SOCIOLOGIE ET DIAGNOSTIC DES ORGANISATIONS (SDO) est
constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 30/03/2026

La Présidente,
Isabelle Von Bueltzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2025-2026

MASTER SOCIOLOGIE PARCOURS SOCIOLOGIE ET DIAGNOSTIC DES ORGANISATIONS (SDO)

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	MILLY BRUNO	pu
Enseignant-chercheur	BONNET THOMAS	mcf
Professionnel	SUTTER FABIEN	Expert des mobilités SNCF

